



Services **REGLEMENTATION DES PRODUITS
ALIMENTAIRES : INFORMATION, ETIQUETAGE et
PUBLICITE**

23 juin ou 23 novembre 2010 à L'ALLIANCE 7 Paris

Objectifs :

- Identifier les obligations générales relatives à l'information,
- Appliquer les dispositions quels que soient les produits et les mentions obligatoires d'étiquetage des aliments,
- Expliquer quelles sont les mentions volontaires d'étiquetage et quels sont les interdits.

Animation : Alain SOROSTE

Programme :

1. Maîtriser les obligations générales relatives à l'information

- a. L'environnement général de la réglementation applicable aux produits alimentaires
- b. Les obligations générales liées au code de la consommation : conformité, information, sécurité des produits, répression des tromperies et de la publicité mensongère
- c. Etiquetage, Présentation, Publicité : les informations figurant sur les produits et celles figurant sur d'autres supports (prospectus, affiches, documents d'accompagnement, fiches techniques).
- d. Les doctrines de L'Alliance 7 : mémento étiquetage notamment

2. Les dispositions applicables quels que soient les produits

- a. L'emploi obligatoire de la langue française
- b. Les dispositions relatives à la mention d'origine des produits
- c. Les dispositions liées aux emballages : denrées préemballées

3. Les mentions obligatoires d'étiquetage des aliments

Les mentions obligatoires d'étiquetage des aliments (dénomination de vente, liste des ingrédients, date limite, nom et adresse, etc.)

Les catégories de produits particulières : miels, produits de cacao et de chocolat, produits destinés à une alimentation particulière

Les catégories d'ingrédients particulières : le cas des allergènes

4. Les mentions volontaires d'étiquetage des aliments

Les mentions volontaires d'étiquetage des aliments (dont étiquetage nutritionnel, allégations nutritionnelles, allégations faisant un lien entre alimentation et santé, certification de produits dont agriculture biologique)

5. Les mentions interdites d'étiquetage des aliments

Les mentions interdites sur l'étiquetage des aliments (dont allégations thérapeutiques)

6. Méthodologie proposée

La fiche et la procédure étiquetage

Etude d'exemples et de questions proposés par les stagiaires

7. Evaluation du stage

•

DEBUT DU SAGE : 9h FIN DU STAGE : 18h



Services N° de déclaration d'activité 11 75 39421 75

BULLETIN D'INSCRIPTION / BON DE COMMANDE¹

à retourner à L'ALLIANCE 7 Services à l'attention de Oana HERNANDEZ

THEME DU STAGE : **Réglementation des produits alimentaires : information, étiquetage et publicité**

NATURE DE L'ACTION : **Acquisition et perfectionnement des connaissances**

DATES : **le 23 juin 2010**

LIEU : **L'Alliance 7**
194 rue de Rivoli 75001 Paris

Coût : 430 € HT Tarif Adhérents

ENTREPRISE :

Nom du responsable Formation :

E-mail :

Personnes concernées par la formation :

NOMS	PRÉNOMS	Fonction dans l'entreprise

Facture à adresser à l'entreprise au Fonds d'Assurance Formation suivant

.....
Dans ce cas, nous faire parvenir le numéro
votre de demande de prise en charge, faute
quoi la facture sera adressée à l'entreprise :
.....

Fait à le

Signature :

¹ Conformément à l'ordonnance n° 2005-731 du 10 juin 2005 et pour des actions ponctuelles le bon de commande se substitue à la convention